

Résumé des synthèses du chapitre 6

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?	Égalité, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.	On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers. Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.
---	---	---

1.

La question de la justice sociale relève d'un point de vue normatif, c'est-à-dire qu'elle renvoie aux valeurs qu'une société se donne. Ainsi, ce qui est considéré comme juste en France, ne le sera pas nécessairement au Royaume Uni.

Dans la démocratie, l'égalité des droits civils et politiques ont été les premiers mis en place (même liberté de penser d'expression...). Mais, pour qu'une démocratie soit réelle, il faudrait une réelle égalité des chances, autrement dit que chacun puisse progresser socialement quelle que soit son origine sociale. Cependant, on peut se demander si toutes les inégalités ont vocation à être supprimée ou au contraire, si certaines inégalités ne seraient souhaitables ? Généralement, on cherche à réduire les inégalités de situation en mettant en place des droits sociaux et des prestations sociales. On cherche ainsi à traiter inégalement les individus pour améliorer l'égalité de situation, c'est le principe de l'équité.

La justice sociale est loin d'être univoque. Certains pensent que la garantie des droits fondamentaux civils et politiques suffit à assurer cette justice sociale. Il serait ainsi injuste de réduire les revenus des plus aisés car portant atteinte au droit de propriété. D'autres pensent, la justice sociale passe par l'égalisation des conditions, autrement dit le rapprochement des niveaux de vie.

On associe souvent l'idée de justice sociale à celle de méritocratie. Dans ce cadre, l'intervention publique doit permettre à tous de tirer parti de leurs talents et permettre l'égalité des chances. Les inégalités de situation sont considérées comme justes, les plus méritants étant récompensés de leurs efforts. Pourtant, si le mérite des individus semblent inégal, il peut paraître nécessaire, au nom de la justice sociale, de permettre au nom de tous de satisfaire leurs besoins et d'éviter de trop fortes inégalités de revenus, source d'effets externes négatifs (délinquance, émeute...).

Enfin, la mise en place de la méritocratie oblige à s'interroger aux inégalités de départ : les individus partent-ils tous avec les mêmes chances au départ, le rôle de la famille n'influe-t-il pas fortement sur

la réussite scolaire et sociale de l'individu ? Comment l'Etat peut-il contrecarrer l'effet de l'origine social ?

2.

Pour réduire les inégalités économiques, l'Etat peut mettre en place un système de protection sociale. Celle-ci repose en premier lieu sur le principe de l'assurance : les cotisations sociales ouvrent droit à des revenus de transfert. Ces mécanismes de redistribution horizontale ont néanmoins été complétés par des prestations sociales non contributives relevant du principe d'assistance. En effet, le chômage de masse et le développement de la précarité ont mené au développement d'une nouvelle pauvreté. La mise en place du RMI, de l'allocation parent isolé, puis du RSA ou de la CMU visent à réduire la pauvreté et à permettre la couverture des besoins fondamentaux. Ces prestations, versées sous conditions de ressources, participent, en complément de la politique fiscale, à la redistribution verticale. En effet, la fiscalité, par le biais des prélèvements progressifs comme l'impôt sur le revenu, permet de réduire les inégalités de revenus. Ainsi, cet Etat-Providence protégeant la population s'est développé après la seconde guerre mondiale.

Les inégalités ne se limitent pas aux inégalités de revenus et l'Etat peut utiliser les services collectifs pour réduire ces inégalités. En effet, ces services sont accessibles à tous, y compris les plus démunis et peuvent permettre de réduire les inégalités. Parmi les services collectifs, on trouve les bibliothèques, les transports en commun... de plus, l'Etat peut aussi mettre en place des politiques publiques spécifiques pour lutter contre les inégalité comme la politique du logement, la politique de la ville... Enfin, l'Etat a mis en place des institutions pour lutter contre les discriminations : la Halde et a mis en place des mesures spécifiques pour les personnes discriminées : les mesures de discrimination positive. Aux Etats-Unis, ces mesures sont fondées sur des critères ethniques (affirmative action), ce qui n'est pas le cas en France qui prend des critères comme le genre ou encore le handicap.

2.

La redistribution permet une réduction importante des inégalités en France, cependant, elle n'est pas parfaite car les impôts sur le revenus sont plus faible que les taxes inégalitaires telles que la TVA, de plus, les catégories populaires n'en profitent autant qu'on pourrait le croire : ex. les ouvriers ayant une espérance de vie assez faibles profitent peu des pensions de retraites, les services publics sont gratuits pour tous, y compris les plus aisés... Les plus aisés ne sont d'ailleurs pas ceux qui contribuent le plus à cette solidarité nationale.

Les auteurs libéraux insistent sur le poids trop important de l'Etat dans l'économie, source d'inefficacité : les plus aisés se sentant spoliés adoptent des stratégies de fuite devant l'impôt. De plus, trop d'impôts seraient mauvais pour l'investissement des entreprises et donc la croissance. De la même manière, un coût du travail trop élevés désinciterait l'embauche (délocalisation, substitution capital / travail) et plus généralement la compétitivité des entreprises.

De même, la fiscalité pénaliserait les plus méritants et favoriserait l'assistanat et avec lui l'apparition de trappes à pauvreté : les individus, pour ne pas perdre des revenus de transfert, ne seraient pas incités à trouver du travail. Ces comportements remettraient en cause la légitimité de la lutte contre les inégalités.

De plus, la situation économique dégradée et le vieillissement de la population jouent sur les comptes publics qui sont fortement déficitaires.

Enfin, la réduction des inégalités est confrontée à un problème de financement. Pour réduire le déficit public, l'Etat joue réduit les prestations sociales ou du moins réduit le nombre de bénéficiaires ce qui touche les plus démunis. Pour éviter ce biais, l'Etat met en place une politique de ciblage des prestations. Ce type de mesure peut cependant être mal perçu par certaines catégories, ce qui jouera négativement sur la solidarité au niveau national. De plus, ces mesures permettent de réduire les inégalités de situation, mais elles ne s'attaquent pas à la cause des inégalités.

Solutions possibles (mais bien d'autres questions auraient convenu) :

1. Qu'est-ce qu'une société juste ?
2. Comment l'Etat peut-il réduire les inégalités ? Comment l'Etat peut-il contribuer à la justice sociale ?
3. Quelles sont les limites de l'action de l'Etat dans la lutte contre les inégalités ?